



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



DCI ESV



Lille, le 18 août 2017.

Monsieur le Directeur de l'ESV Nord-Pas de Calais.

Depuis quelques temps maintenant, pour ne pas dire votre arrivé à la direction de l'ESV, des agents déclarés en inaptitude se morfondent alors que des solutions existent.

Nous vous avons déjà rencontré pour signaler ces faits, où des ASCT souffrent du couperet de l'inaptitude à leur poste car c'est toute leur carrière, toute leur vie qui s'effondre et la CGT vous avait proposé de permettre à ces agents de pouvoir rouler, en double, là où une, un, autre agent bénéficierait de toutes ses aptitudes.

L'inhumanité de ces traitements n'ont d'égal que la non-reconnaissance des investissements professionnels de ces Cheminots mis sur le coté alors que notre solution pourrait aussi palier aux manques d'agents B d'aujourd'hui.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la CGT des Cheminots vous dépose une Demande de Concertation Immédiate pour évoquer ce point en votre présence.

Dans l'attente d'être reçus et pour vous préciser la composition de notre délégation, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT :
SENS Dominique.

SENS D.
[Signature]